



Etat des lieux de sortie baclé

Par **lilrom**, le **01/12/2011 à 18:39**

Bonjour,

nous venons de faire notre état des lieux de sortie. Cependant le propriétaire a juste mis un commentaire sur la première page de l'état des lieux d'entrée sur le fait qu'un parquet a été ciré et non vitrifié annotation que nous avons validée en signant. Nous n'avons donc pas fait de document daté à la date de sortie et rien ne prouve que nous avons rendu les clés. D'autant qu'il ne nous a pas donné de double de ce document. Ce pseudo état des lieux est-il valable et peut-il jouer contre nous pour la restitution de la caution ?

Par **corimaa**, le **01/12/2011 à 22:51**

[citation]D'autant qu'il ne nous a pas donné de double de ce document[/citation]

Donc maintenant, il peut rajouter ce qu'il veut. Demandez-lui un double de l'état des lieux

Par contre, l'entretien de la vitrification vous incombeait, il se peut qu'il vous facture la vitrification et la déduise de votre dépôt de garantie